



Une vision pour le développement durable de Québec

Discours prononcé par le maire de Québec,
M. Régis Labeaume, à Québec le 31 mai 2010

Version lue fait foi.

Bonjour à tous et à toutes,

Permettez-moi de saluer monsieur Daniel Coderre, directeur général de l'INRS et monsieur Yves Bégin, directeur du Centre Eau Terre Environnement de l'INRS et de les remercier d'avoir accepté de s'associer à cet événement.

Je remercie nos deux conférenciers, madame Cloutier et monsieur Rousseau pour leur excellente présentation. Je salue et remercie les employés de la Ville de Québec qui ont travaillé à la préparation de cet événement. Finalement, je remercie M. François Picard, vice-président du Comité exécutif de la Ville, qui est associé depuis le début à la démarche qui nous réunit ici et qui a participé à l'élaboration de la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur la problématique de la mobilité urbaine. Au fil de nos discussions sur cette question fondamentale, nous avons pris conscience que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de mobilité exigeraient aussi une réflexion et des décisions en matière d'aménagement, d'urbanisation et de protection des bassins versants des prises d'eau de Québec.

De plus, les événements liés à la contamination au TCE de l'eau souterraine de Valcartier et le déversement de produits pétroliers survenu à Stoneham le 4 janvier dernier nous ont alertés quant à la fragilité de notre approvisionnement en eau potable.

Cette réflexion sur un thème s'est donc transformée en volonté d'intégrer à notre vision d'autres facteurs qui influencent la mobilité des personnes et des marchandises. Ce fût un peu plus long, mais cela était nécessaire.

Au cours des prochaines minutes, je vous présenterai nos orientations quant à la gestion de l'eau potable et à la protection des bassins versants des prises d'eau. J'aborderai ensuite plus brièvement la question de l'étalement urbain et comment nous souhaitons y mettre un frein. Finalement, j'introduirai le premier plan de mobilité durable que je déposerai le 10 juin.

Sans vision de développement, il ne pourra pas y avoir de cohérence dans nos actions. Voilà pourquoi il est si important pour moi de vous présenter cette vision pour l'avenir durable de Québec. J'espère qu'elle composera pour vous un portrait clair et essentiel de ce que nous voulons pour Québec.

Une stratégie de conservation de l'eau potable

La gestion responsable de l'eau potable est un défi incontournable auquel nous devons répondre. Le Québec possède environ 3 % de l'eau douce mondiale. Si on considère les bassins versants des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, on parle de 18 % des réserves mondiales d'eau douce de surface. Les Québécois ont beaucoup d'eau douce, mais, malheureusement, ils sont aussi des champions en matière de consommation d'eau : environ 310 litres par personne chaque jour pour les usages

domestiques. C'est près de 250 % de plus que les Allemands et 150 % de plus que les Suédois.

Nous devons mettre un terme à la consommation désinvolte de cette formidable richesse dont nous avons le privilège de profiter largement. Ville, entreprises et citoyens doivent devenir pleinement « aqua-responsables » à l'égard de tous les aspects qui touchent la gestion de l'eau potable, que ce soit sa consommation, la protection des sources d'approvisionnement ou le traitement des eaux usées.

Pour moi, être « aqua-responsable », signifie simplement protéger, utiliser et traiter notre eau douce de manière durable et responsable en ayant toujours en tête que malgré les apparences, cette précieuse ressource n'est pas infiniment renouvelable.

Ainsi, c'est avec fierté et détermination que j'annonce qu'une Stratégie de conservation de l'eau potable a été adoptée par le Comité exécutif et devrait être présentée au Conseil municipal avant l'été.

Cette stratégie comporte trois grandes orientations et différents moyens seront évidemment mis en œuvre pour la réaliser :

- la protection des prises d'eau et de leur bassin versant;
- la production et la distribution d'une eau de qualité et en quantité suffisante;
- la gestion durable de la ressource « Eau »

En 2002, le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'eau. Cette politique cible une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau d'une personne et les pertes d'eau causées par des fuites à au plus 20 % du volume d'eau produit. Notre Stratégie de conservation de l'eau potable endosse ces deux objectifs. L'atteinte de ces cibles nous permettrait de maintenir la demande future en eau potable à un niveau inférieur à notre capacité de production et cela, au-delà de 2035. Sinon, de nouvelles infrastructures d'alimentation en eau devront être prévues.

Nous sommes convaincus que c'est d'abord en mobilisant les citoyens et les entreprises de Québec autour d'un objectif de gestion responsable de l'eau que nous parviendrons à éliminer le gaspillage. Il faut convaincre les gens que nettoyer son entrée d'asphalte avec des centaines de litres d'eau potable, qu'arroser sa pelouse de manière inconsidérée ou que ne pas recycler l'eau de sa piscine ont des conséquences directes sur la disponibilité de l'eau et le coût de son prélèvement et de son traitement. Aussi, la pose de compteurs d'eau dans tous les commerces et les industries qui ne l'ont pas déjà fait, les incitera à remplacer leurs équipements qui consomment de grandes quantités d'eau.

La Ville doit également se comporter de manière exemplaire en matière de consommation d'eau. Comme je m'y suis engagé durant la dernière campagne électorale, un audit environnemental complet sur l'ensemble des pratiques, activités et interventions de la Ville en cette matière débutera incessamment. La Ville intensifiera ses campagnes d'information pour sensibiliser et mobiliser les citoyens à l'importance

de l'économie de l'eau potable. Finalement, la Ville s'est dotée d'un programme très performant de détection et de correction des fuites sur le réseau d'aqueduc et elle a remplacé, dans tous ses édifices, les systèmes de climatisation à l'eau et les équipements sanitaires.

La Ville de Québec produit 95 millions de mètres cubes d'eau par année. Toute cette eau est traitée et acheminée pour être consommée. L'eau usée est traitée de nouveau avant d'être retournée au fleuve. Le gaspillage entraîne donc un double coût : au niveau du traitement de l'eau potable et au niveau de l'assainissement des eaux usées. C'est là où notre stratégie prend tout son sens. Ce qui suit en témoignera encore plus.

Les infrastructures d'eau ont un coût élevé, nous devons les utiliser de manière responsable, sans gaspillage. Pour illustrer mon propos, je mentionne simplement que la valeur de remplacement des équipements de traitement de l'eau potable est de 463 millions \$ et de 748 millions \$ pour l'eau usée. Quant aux conduites d'aqueduc et d'égout, leur valeur de remplacement s'élève à 5 milliards \$. Globalement, le parc d'infrastructures d'eau vaut donc 6,2 milliards \$.

Présentement, nous perdons environ 19 % de notre eau en raison des fuites dans le réseau d'aqueduc. Si nos efforts pour économiser l'eau demeurent soutenus, nous réduirons les pertes à 15 %, conformément aux objectifs internationaux en la matière, mais les augmenterons à 25 % d'ici 10 ans si nous relâchons nos efforts. De plus, la croissance démographique pourrait faire augmenter de 8 % la demande en eau d'ici 10 ans, si nous ne mettons pas en place des mesures pour compenser les effets de cette croissance.

Si nous cessons nos actions pour contrer le gaspillage de notre eau, il faudra prévoir des investissements majeurs, de l'ordre 170 millions \$, dans nos infrastructures de traitement pour répondre à cette demande additionnelle. Un pareil investissement pourrait nécessiter une augmentation de la taxe d'eau de 14 %.

D'autres mesures nous aident à contrôler et à améliorer la qualité et la quantité de notre eau potable, telles que la gestion de l'eau par bassin versant et la mise à jour des plans directeurs de gestion des eaux pluviales.

Ces mesures sont essentielles pour protéger la qualité de l'eau à la source. En effet, si la qualité de l'eau brute est mauvaise et qu'elle est constamment menacée par de nouveaux développements ou des sources de pollution, son coût de traitement ne cessera d'augmenter avec les conséquences que l'on connaît sur le compte de taxes. Aucune usine de traitement de l'eau, si performante soit-elle, ne remplacera une bonne qualité de l'eau à la source.

Il y a quelques semaines, nous avons pris connaissance d'un rapport réalisé par le groupe Roche, à la demande de la CMQ. Ce rapport dresse un très bon état de la situation du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles. La CMQ rendra public incessamment ce document qui identifie clairement les risques de contamination

auxquels est exposé le bassin versant et présente plusieurs recommandations à cet égard.

Les conclusions de ce rapport nous confortent dans notre volonté d'agir fermement pour protéger l'eau brute de la rivière Saint-Charles. Pour illustrer cette nécessaire protection, je vous présente cinq échantillons d'eau brute qui ont été prélevés les 19 et 20 mai à l'emplacement de sources probables de pollution. Il s'agit de cinq « polaroids » qui ne témoignent pas de la qualité globale de l'eau du bassin versant, mais qui indiquent que des sources de pollution sont toujours susceptibles d'apparaître à un endroit ou à un autre.

Un prélèvement a été effectué sur le territoire de chaque municipalité du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles. Nous avons aussi fait un prélèvement dans la rivière Saint-Charles juste avant la prise d'eau.

Les paramètres suivants ont été analysés parce qu'ils représentent des indicateurs de qualité faciles à comprendre : le phosphore total, les matières en suspension, les coliformes fécaux, la température et le pH.

Le phosphore total est un fertilisant. Le contrôle des apports en phosphore dans le bassin versant du lac Saint-Charles importe beaucoup à la Ville parce que le lac est vulnérable à la croissance des algues et notamment aux cyanobactéries.

Les matières en suspension représentent les particules qui donnent un aspect trouble à l'eau. Différents polluants peuvent se coller à ces particules.

Les coliformes fécaux sont un indicateur de la qualité microbiologique de l'eau et de la présence de bactéries et de virus. Voici donc les résultats :

- **Échantillon lac Delage**

L'eau est colorée et trouble. Elle contient beaucoup de phosphore, une concentration 12,4 fois plus élevée que le critère suggéré pour la croissance des algues.

- **Échantillon Stoneham**

L'eau est claire, mais elle est contaminée par des coliformes fécaux. Leur concentration est 5,4 fois plus élevée que le critère pour l'usage de l'eau potable.

- **Échantillon lac Beauport**

L'eau est très trouble et contient du phosphore et beaucoup de matières en suspension. Leur concentration est 10 fois plus élevée que le critère pour une eau de bonne qualité et la concentration en phosphore est 2,6 fois plus élevée que le critère croissance des algues.

- **Échantillon sur le territoire de Québec**

L'eau est très colorée et très trouble. La concentration de phosphore et de matières en suspension est élevée et la température de l'eau est aussi élevée.

La concentration de phosphore est 6,2 fois plus élevée que le critère croissance des algues. La concentration de matières en suspension est 12 fois plus élevée que le critère eau de bonne qualité et la température de l'eau est aussi élevée à 20 degrés Celsius.

- **Échantillon prélevé dans la rivière Saint-Charles un peu avant la prise d'eau à Château d'eau**

L'eau est très claire, peu colorée et elle comporte peu de particules en suspension. Elle contient une concentration de phosphore qui s'approche du critère de croissance des algues.

Ces résultats parlent d'eux-mêmes. Voyons maintenant comment nous pouvons mieux agir pour protéger les bassins versants.

La protection des bassins versants des prises d'eau

La gestion de l'eau par bassins versants des prises d'eau est au cœur de la politique de la Ville depuis 2005. Dans ce contexte, la protection de ces bassins devient donc primordiale. Qu'en est-il exactement?

La gestion par bassin versant tient compte de tout ce qui est présent dans le bassin : les caractéristiques naturelles, les multiples usages de l'eau, les modes d'occupation du bassin versant et les enjeux locaux et régionaux. Elle dépasse les limites administratives des municipalités pour simplement respecter l'écoulement de l'eau.

Ce type de gestion fait appel à des mécanismes de concertation, de conciliation et d'arbitrage pour gérer de manière responsable une ressource destinée à un usage collectif comme le prévoit le Code civil du Québec.

Elle fait appel à la responsabilité de tous les utilisateurs et met l'accent sur les conséquences de l'impact des usages de l'eau tout au long de son parcours. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant constitue une gouvernance de l'eau totalement différente. Ainsi, c'est dans une perspective de développement durable que nous établirons comment nous utilisons notre eau pour en assurer la pérennité tout en tenant compte des impacts de ces usages sur les milieux naturels.

Examinons de manière plus précise comment les citoyens de Québec sont alimentés en eau potable et quel est le rôle des bassins versants à cet égard. La majorité des citoyens de Québec sont alimentés en eau potable à partir de l'eau de surface traitée par quatre usines. Des puits d'eau souterraine alimentent certains secteurs du territoire de la Ville.

Le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles fournit l'eau brute servant à la production de l'eau potable à l'usine de traitement de Québec pour satisfaire aux besoins de 276 000 personnes. Ce sont près de 52 millions de mètres cubes d'eau qui ont été prélevés en 2009 à cette fin.

Les usines de traitement d'eau de Beauport et Charlesbourg fournissent de l'eau potable à 149 000 personnes. Ces usines puisent leur eau brute principalement du bassin versant de la rivière Montmorency. Le volume d'eau prélevé à la prise d'eau de l'usine de Beauport en 2009 a atteint plus de 10 millions de mètres cubes.

Quant à l'usine de traitement de Charlesbourg, les sources d'approvisionnement sont plus nombreuses. L'eau brute que prélève l'usine provient des bassins versants des rivières Montmorency et des Sept ponts, du bassin versant du lac des Roches et de l'eau souterraine provenant des sources du Bon Pasteur. Le volume d'eau prélevé en 2009 à l'usine de Charlesbourg atteint près de 9,5 millions de mètres cubes.

Le bassin versant du fleuve Saint-Laurent fournit quant à lui la source d'eau brute de l'usine de traitement de Sainte-Foy qui alimente 106 000 personnes. Le volume prélevé à l'usine en 2009 a atteint près de 22 millions de mètres cubes.

Si l'on examine rapidement l'occupation des territoires des bassins versants, on constate que près de 43 000 personnes résident dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles, qui couvre un territoire de 345 km². En fait, c'est 15 % de ce territoire qui accueille des activités humaines, 81 % qui est recouvert de milieux naturels, 3 % de lacs et cours d'eau et 1 % qui est recouvert par des terres agricoles.

Le bassin versant des prises d'eau de la rivière Montmorency couvre un territoire de 1070 km². Environ 11 750 habitants résident dans ce bassin versant. Seulement 2 % de ce bassin versant est urbanisé et 95 % de ce territoire est couvert par des milieux naturels. Les bassins versants du lac des Roches et de la rivière des Sept ponts qui alimentent l'usine de Charlesbourg sont constitués presque uniquement de milieux naturels.

Maintenant que je vous ai présenté nos sources d'approvisionnement en eau et les bassins versants sur lesquels elles sont situées, je tiens à revenir sur deux événements qui en ont révélé la grande fragilité et toute la vulnérabilité.

Premièrement, le panache de trichloréthylène (TCE) dans l'eau souterraine de Valcartier demeure une menace potentielle pour nos prises d'eau potable. Par respect du principe de précaution, la Ville n'a pas hésité à fermer deux puits d'alimentation à Val-Bélair qui présentaient des traces de TCE. Même si aucun motif scientifique ne nous obligeait à fermer ces puits, les inquiétudes reliées à la santé des citoyens et à la valeur de leur patrimoine immobilier nous ont convaincus d'agir. De plus, nous demandons aux gouvernements qu'un contrôle de ce panache soit effectué par les responsables de cette contamination tout comme la Ville le fait elle-même.

Deuxièmement, le 4 janvier 2010, un camion-citerne qui roulait sur la 175 à la hauteur de Stoneham a subi un accident et a déversé environ 23 000 litres de produits pétroliers dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles. La situation semblait sous contrôle et confinée sur une distance de 2 km à partir du point du déversement. Mais nous avons effectué une vérification qui a démontré que le

secteur contaminé s'étendait jusqu'au Camping Stoneham, qui se situe à plus de 7 km du point du déversement.

Cette observation nous a amenés à réagir rapidement en mettant en place un plan d'urgence pour suivre et freiner la progression de la contamination dans la rivière des Hurons, le lac Saint-Charles et la rivière Saint-Charles. Une série de procédures ont aussi été activées à l'usine de traitement et sur le réseau d'aqueduc pour protéger la qualité de l'eau potable distribuée à la population.

Je peux vous avouer maintenant que nous avons craint le pire. Ainsi, en collaboration avec la Sécurité civile, des simulations avaient été faites relativement à nos réserves en eau et aux moyens de fournir de l'eau potable aux citoyens et aux établissements de la santé advenant une coupure de l'alimentation en eau. Heureusement, ces mesures n'ont pas été nécessaires, mais nous étions prêts.

On le voit, l'importance des bassins versants des prises d'eau est indiscutable. Des mesures énergiques doivent être prises pour assurer leur intégrité, notamment à l'égard des effets des activités humaines.

Par exemple, dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles et sur le territoire de Québec, on constate un potentiel de construction de 900 nouveaux logements à l'intérieur du périmètre actuel d'urbanisation. Le zonage autorisé prévoit déjà la construction de ces logements. Si ce n'avait pas été le cas, je vous assure que nous n'aurions pas permis ces nouvelles constructions.

Pour tous ceux qui, comme moi, ne sont pas des spécialistes, je mentionne simplement que le périmètre d'urbanisation réfère à un espace qui peut accueillir des résidences, des commerces ou des industries pour bien répondre aux besoins du développement des villes. Ce périmètre s'oppose aussi à la zone agricole définie par la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

Dans ce même bassin versant de la prise d'eau, mais à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, nous pourrions autoriser la construction de 7 000 nouveaux logements, si la réglementation était préalablement modifiée à cette fin. Aujourd'hui, nous sommes fermement résolus à ne permettre aucun nouveau développement dans ces zones.

Si nous voulons vraiment protéger notre eau potable, sa qualité et sa disponibilité nous, ne pouvons pas compter sur la chance. Dans les circonstances, le principe de précaution est le seul qui doit nous guider. Ce principe selon lequel l'absence de certitudes scientifiques ne doit pas amener un décideur à différer l'adoption de mesures visant à prévenir un risque potentiel pour la santé ou l'environnement.

Notre intention est donc d'interdire l'agrandissement des périmètres d'urbanisation situés dans les bassins versants des prises d'eau, que ce soit à Québec ou dans la MRC de la Jacques-Cartier. De plus, nous voulons que les projets de développement situés à l'intérieur des périmètres actuels respectent des critères basés sur les bonnes pratiques environnementales.

Il s'agit d'une prise de position claire et ferme en faveur de la protection des bassins versants des prises d'eau. C'est un changement de philosophie majeur pour la Ville. Nous voulons réduire les risques au minimum. C'est une des leçons que nous avons tirées de l'incident du 4 janvier dernier et de la menace des TCE.

Le choix que nous faisons pour les citoyens actuels et futurs de Québec est celui de la sécurité inconditionnelle. Comme on le dit parfois en droit, la Ville doit se comporter en bon père de famille. Ce choix nous rapproche d'une ville exemplaire comme Philadelphie qui fournit de l'eau potable et des services de gestion des eaux pluviales et de traitement des eaux usées à 1,5 million de personnes en utilisant un système de gestion intégrée de l'eau basé sur une approche de gestion par bassin versant.

Elle nous rapproche aussi de New York qui a protégé du développement des terres situées dans le bassin versant. Ainsi, l'acquisition par la ville de ces terres, pour 1,2 milliard de dollars, a évité la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau, un projet dont le coût était évalué à 8 milliards de dollars.

Vous me permettez une petite parenthèse pour rappeler que la principale source d'approvisionnement en eau potable de Québec a été identifiée dès 1852 par l'ingénieur Baldwin de Boston qui était mandaté par la Ville pour concevoir un réseau d'aqueduc. Dans le rapport qu'il a remis en 1854 au Conseil de ville, Baldwin mentionne qu'il a découvert une source d'alimentation en eau pure pour la Ville de Québec pour les 100 prochaines années, le lac Saint-Charles. À cette époque, ce lac était situé vraiment très loin de la zone urbaine. Ce n'est plus le cas maintenant. Des mesures strictes de contrôle doivent être mises en place pour préserver la qualité de la principale source d'alimentation de la Ville.

La plus fondamentale de ces mesures est le raccordement au réseau d'égout que nous voulons obligatoire pour tous les nouveaux projets au détriment des fosses septiques. Actuellement, il y a 1 488 installations septiques en amont des prises d'eau de la Ville. De ce nombre, 31 installations ne sont pas conformes, mais en voie de le devenir. Dans les municipalités autour de Québec et qui sont situées sur le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles (Lac-Beauport, Lac-Delage, Stoneham-Tewkesbury), il y aurait environ 3 800 installations septiques. Dans le bassin versant de la rivière Montmorency, il y aurait environ 1 700 installations septiques dans les municipalités de Boischatel et Sainte-Brigitte-de-Laval.

Environ 7 000 installations septiques sont présentes dans les bassins versants des prises d'eau alors que les autres résidences sont reliées au réseau d'égout. Nous ne souhaitons pas que ce nombre augmente, car les installations septiques autonomes, même lorsqu'elles sont conformes à la réglementation provinciale, comportent un risque élevé de contamination en raison de plusieurs facteurs aggravants. Parmi ceux-ci, je souligne :

- les conditions d'utilisation (présence de produits domestiques dangereux, des solvants, de la peinture, des médicaments) peuvent

affecter la performance du système et induire un risque de contamination;

- la variabilité de la hauteur de la nappe phréatique dans le temps, la nature du sol, les conditions de drainage et la topographie;
- la proximité d'un cours d'eau ou d'un lac et, finalement, l'entretien du système.

De plus, nous resserrons aussi les règles de développement dans un bassin versant de prise d'eau situé dans le périmètre actuel d'urbanisation. Ainsi, tous les promoteurs de nouveaux projets et de nouveaux développements autorisés devront respecter les exigences suivantes :

- maintenir la même qualité et la même quantité d'eau qui étaient présentes avant le projet;
- conserver 40 % de milieux naturels;
- contrôler l'érosion des sols et l'émission des sédiments à la source;
- concevoir des projets résidentiels, des services de proximité, des parcs et des espaces verts en utilisant l'approche du développement avec faible impact.

Un Guide du promoteur, qui sera disponible l'automne prochain, expliquera comment respecter ces quatre exigences et fournira des méthodes, des moyens et des références concrètes pour réaliser un développement avec faible impact. Le respect de ces exigences sera une condition d'approbation du projet par la Ville, et éventuellement sur tout le territoire de la CMQ.

Il est évident que la Ville, dans ses rôles de promoteur et de développeur, s'imposera les mêmes critères que ceux qu'elle imposera aux promoteurs privés, toujours en vertu du même principe d'exemplarité.

Grâce à ces critères, nous contrôlerons mieux l'implantation de certains projets déjà autorisés qui possèdent un fort potentiel de contamination. Par ailleurs, plusieurs sites situés dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles sont préoccupants. Il s'agit notamment de 25 terrains contaminés, souvent des anciennes stations-services, de 3 cimetières d'automobiles, de 7 sites d'enfouissement et de 4 terrains de golf. À l'égard de ces sites, qui présentent un fort risque de pollution, nous examinons présentement les mesures que nous pourrions mettre de l'avant pour en réduire les effets négatifs sur l'environnement.

Si nous examinons rapidement les territoires des municipalités voisines de Québec, nous constatons que, toujours à l'intérieur du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles, les périmètres d'urbanisation de Lac-Beauport, de Stoneham-Tewkesbury et, dans une moindre mesure, de Lac-Delage possèdent un potentiel de construction de quelques milliers de logements. Nous souhaitons que ces

constructions respectent des critères de développement durable semblables à ceux que la Ville de Québec met de l'avant.

À l'intérieur du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Montmorency, la Ville de Québec n'a aucun potentiel de développement, mais le périmètre d'urbanisation de Sainte-Brigitte-de-Laval permettrait de son côté la construction de plus de 1 000 nouveaux logements. Pour ce secteur aussi, nous souhaitons que les projets respectent nos critères de développement durable.

Le contrôle des projets de développement dans les bassins versants de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles et de la prise d'eau de la rivière Montmorency oblige aussi à l'adoption de mesures qui encadreront mieux les activités inhérentes à l'urbanisation. Pour ce faire, l'adoption, par la CMQ, d'une résolution de contrôle intérimaire s'avèrera essentielle. Ce temps d'arrêt permettra aux partenaires de la CMQ de se doter d'outils pour que les projets de développement n'affectent pas la qualité et la quantité d'eau d'un bassin versant.

La résolution de contrôle intérimaire, qui aurait pour effet d'empêcher ou de suspendre la mise en œuvre de projets de développement, serait suivie de l'adoption, toujours par la CMQ, d'un règlement de contrôle intérimaire qui prévoirait les paramètres de réalisation des projets dont le territoire est compris à l'intérieur des bassins versants d'une prise d'eau et la fin de tout élargissement de périmètre d'urbanisation des bassins versants.

L'adoption d'une telle résolution est évidemment tributaire des règles de gouvernance de la CMQ que l'on appelle familièrement « triple veto ». Si une telle résolution ou le règlement n'était pas adopté par la CMQ, je vous assure que nous ferons pression sur les ministres concernés, Affaires municipales et Environnement, pour que nos mesures de protection des bassins versants soient mises en œuvre le plus rapidement possible.

Beaucoup reste encore à faire, mais nous poursuivrons notre travail pour faire de Québec un modèle en matière de gestion de l'eau et de protection des bassins versants des prises d'eau.

L'étalement urbain

Nous avons l'intention d'ajuster une dernière fois, avant très longtemps je l'espère, le périmètre d'urbanisation à l'extérieur des bassins versants des prises d'eau. Cet agrandissement devrait permettre la construction d'environ 1 500 nouveaux logements dans les arrondissements de La Haute-Saint-Charles, de Charlesbourg et de Beauport. Une utilisation maximale des réseaux d'aqueduc et d'égout et la présence du transport en commun dans ces secteurs expliquent essentiellement cet agrandissement. Mais là s'arrêteront nos velléités d'étalement urbain si ce n'est la modification du zonage de certaines zones agricoles enclavées. Une telle modification se ferait dans des circonstances précises pour augmenter la superficie des terrains disponibles et pour

maximiser l'utilisation des services d'aqueduc et d'égouts qui sont déjà présents près de ces espaces.

Plusieurs pensent encore que la résidence unifamiliale en périphérie est l'unique possibilité qui s'offre à un jeune ménage qui souhaite devenir propriétaire. Longtemps, les décideurs politiques de tous les niveaux de gouvernement ont encouragé ce modèle avec tous les effets néfastes que l'on connaît : explosion des coûts d'entretien et de développement des infrastructures, pollution, congestion routière, détérioration des milieux naturels d'intérêt, déséquilibre fiscal, etc.

Aujourd'hui, c'est un tout autre modèle qui s'impose à nous, un modèle évidemment plus durable et qui misera sur la densification intelligente de l'espace et sur la mixité des fonctions dans les quartiers pour créer des espaces de vie complets et bien adaptés aux besoins des citoyens. Nous devons notamment concentrer nos efforts sur le développement des zones urbaines sous-utilisées et sur la rénovation des zones les plus susceptibles d'accueillir cette densification et cette mixité. Je voudrais que notre vision et nos décisions en matière d'aménagement urbain signifient ni plus ni moins que la fin de l'étalement urbain dans la région de Québec. Qu'on me comprenne bien. Il ne s'agit pas ici d'arrêter ou d'empêcher la construction de nouvelles résidences unifamiliales, mais plutôt de réaliser des choix durables en matière d'aménagement du territoire.

À ce propos, je souligne que près de 3 500 résidences unifamiliales (bungalow et cottage) ont changé de main en 2009. Cette donnée illustre bien la disponibilité de ce type d'habitation sur le territoire de la Ville et donc la possibilité pour les jeunes ménages de les acquérir.

Les contraintes démographiques auxquelles nous devons faire face jouent en faveur de ce changement de paradigme. La population de Québec augmente peu et vieillit rapidement. Selon l'Institut de la statistique du Québec, l'accroissement naturel de la population de Québec sera négatif à partir de 2025 et les 65 ans et plus compteront pour 28 % de sa population en 2031 comparativement à 14 % en 2006. La population de Québec continuera de croître, mais seulement grâce aux nouveaux arrivants.

Il y aura toujours plus de personnes qui vivront seules et les nouveaux ménages continueront de vouloir s'installer davantage en périphérie. Par ailleurs, des milliers de personnes, les baby-boomers, prendront leur retraite d'ici 10 ans.

Même si elle sera lente, la croissance de la population de Québec se poursuivra avec ce que cela implique en nouveaux besoins d'habitation. Ainsi, nous estimons à environ 16 000 unités d'ici 2031, la demande pour des résidences unifamiliales.

Selon la SCHL, le quart des ménages âgés de 45 à 64 ans en 2001 avait l'intention de déménager dans les 10 années suivantes. Il y a 91 500 unifamiliales construites entre 1947 et 1990 sur le territoire de l'agglomération urbaine de Québec. Des milliers de

résidences pourraient ainsi devenir disponibles ce qui renforce l'argument de la revente, que j'ai évoqué tout à l'heure.

Le nouveau cadre urbain devra reposer sur le réaménagement des quartiers existants et sur une meilleure utilisation des terrains vacants ou peu utilisés.

La Ville encouragera les promoteurs à innover dans la conception de résidences qui répondront à son objectif de densification. Ainsi, les alternatives à la résidence unifamiliale traditionnelle développées dans une perspective durable et responsable seront favorisées.

Aussi, le développement de nouveaux quartiers à l'intérieur des limites de la Ville est déjà planifié : la Cité Verte, le secteur D'Estimauville et celui de la Pointe-aux-Lièvres. Les principes qui sous-tendent ces écoquartiers sont ceux que la Ville souhaite appliquer à tous les nouveaux ensembles résidentiels qui verront le jour dans les prochaines années, soit :

- une planification intégrée et évolutive;
- des critères de développement durable;
- la mixité d'usages avec une dominante résidentielle;
- une architecture distinctive.

On s'attend à ce que plus de 3 000 logements soient construits dans ces nouveaux quartiers. On y retrouvera également d'autres activités, des commerces et des services de proximité.

Ce nouveau mode d'aménagement du territoire ne doit pas être uniquement porté par la Ville de Québec. Une des clés fondamentales du succès de cette démarche sera notre capacité à convaincre nos partenaires régionaux, CMQ, villes et MRC, d'y adhérer.

Je compte sur eux, et sur les gouvernements du Québec et du Canada, pour qu'ils discutent de notre vision et qu'ultimement, ils l'endossent. Il en va de notre capacité à offrir à nos citoyens et à ceux que nous voulons attirer, un cadre urbain et régional dynamique et attrayant, mais surtout sécuritaire et respectueux sur le plan environnemental. Surtout, ce nouveau paradigme d'aménagement devra répondre aux valeurs et aux besoins de jeunes que nous voulons attirer ou retenir à Québec : équilibre entre la vie personnelle et le travail, accomplissement personnel, respect de l'environnement, sens de l'innovation et de l'« entrepreneurship », intégrité et humanisme.

La mobilité durable

Comme je l'ai mentionné au début mon intervention, notre réflexion sur la mobilité durable nous a entraînés sur d'autres chemins, intimement liés à l'élaboration de notre plan de mobilité durable.

Ainsi, un autre modèle d'aménagement urbain qui préconise une meilleure utilisation de notre territoire, en le densifiant et en y favorisant la mixité des fonctions, réduira le nombre et la durée des déplacements et modifiera même les modes de transport. La protection des bassins versants des prises d'eau freinera aussi le développement du périmètre urbain ce qui aura aussi un effet concret sur les distances et les temps de déplacement. Finalement, une gestion plus rigoureuse de notre eau potable découragera sans doute les usages intenses et abusifs de l'eau qui, on le sait, sont courants dans les zones résidentielles de faible densité.

Notre vision est intégrée et milite clairement en faveur du développement stratégique de l'offre de transport collectif dans notre région. C'est ainsi que le plan de mobilité durable que je vous présenterai le 10 juin prochain s'articulera autour de préoccupations démographiques telles que le vieillissement de la population, l'attraction des jeunes ménages et la rétention des nouveaux arrivants, une utilisation rationnelle de notre territoire qui misera sur la densification et la mixité, la croissance et la diversification durable de notre économie, l'urbanisation et des déplacements respectueux de l'environnement.

Nos priorités sont claires : une stratégie de conservation de notre eau potable, la protection des bassins versants des prises d'eau, un frein à l'étalement urbain et un plan de mobilité durable. Je vous ai déjà exposé plusieurs actions pour mettre en œuvre ce plan pour le développement durable de Québec. Il s'agit d'un plan réaliste, mais ferme, que nous réaliserons dans une perspective de développement économique soutenu de la région de Québec.

Finalement, nous comptons sur un appui solide de la CMQ et des gouvernements du Québec et du Canada pour aller de l'avant avec notre vision et notre plan d'action. Ce que je vous ai présenté aujourd'hui n'est que le début d'une série d'interventions et de décisions qui, je le souhaite profondément, feront de Québec une ville exemplaire dont la qualité de vie sera enviée par tous. Je vous donne rendez-vous le 10 juin pour la suite des choses.